



conseil de développement PLAINE COMMUNE

| ORIGINE |

Dès la création de l'intercommunalité en 2000, Plaine Commune a souhaité associer la population aux projets d'aménagement et de développement du territoire. S'appuyant sur l'expérience des villes en matière de démocratie participative (démarches quartier, conseils de quartier,...), Plaine Commune a fait de la participation citoyenne l'un des fondements de sa charte de fonctionnement. Dans ce cadre a été prévue la mise en place du Conseil de développement.

L'idée est lancée aux Assises de Plaine Commune de 2003. Le Conseil de développement est créé officiellement le 16 mars 2005, s'appuyant sur l'article 26 de la loi sur l'aménagement et le développement du territoire (loi «Voynet» du 25 juin 1999). Cette décision est l'aboutissement d'une période de préfiguration de deux ans au cours de laquelle les bénévoles ont testé le fonctionnement du Conseil de développement afin d'élaborer le règlement intérieur et émettre ces premiers avis. Dix ans après, les bénévoles ont proposé aux élus de réviser le règlement intérieur pour prendre en compte les évolutions d'une pratique qui s'est affinée avec le temps.

« Associer la population aux projets d'aménagement et de développement du territoire. »

Le Conseil de développement s'est renouvelé à 3 reprises en 2008, 2011 et 2015. Il est devenu un espace de débat intercommunal. C'est un lieu d'innovation pour de nouvelles formes de participation.

Plaine Commune, devenue un des douzes territoires du grand Paris (Etablissement Public Territorial-EPT) début 2016, a confirmé la nécessité du Conseil de développement.

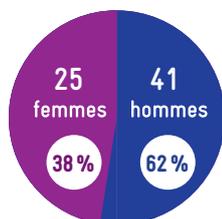
| COMPOSITION |

66 femmes et hommes participent actuellement au Conseil de développement. L'objectif est de fonctionner avec **80 membres**. Le Conseil est composé de citoyens **investis dans la vie collective du territoire**. La diversité des profils de ses membres donne du contenu et de la richesse à ses travaux.

Chaque membre s'engage bénévolement dans le Conseil pour une durée de trois ans. Cette durée est écourtée si la personne démissionne, perd son lien avec le territoire ou s'absente de manière prolongée. Par principe, aucun élu ne figure dans le Conseil de développement.

Depuis sa création, plus de 200 bénévoles ont participé aux travaux du Conseil de développement.

COMPOSITION DU CONSEIL PAR FAMILLES (AU 16 NOVEMBRE 2016)	Nb actuel	%
ACTEURS PARTICIPANT À LA VIE COLLECTIVE DES VILLES	32	48 %
ACTEURS ISSUS DU MONDE ÉCONOMIQUE	7	11 %
ACTEURS ISSUS DU MONDE DU TRAVAIL	13	20 %
ACTEURS ISSUS DES SERVICES PUBLICS LOCAUX	12	18 %
PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	2	3 %
TOTAL	66	100%



21 retraités > 32 %

45 actifs > 68 %

| COORDINATION REGIONALE |

Le Conseil de Plaine Commune **travaille en coopération** avec les Conseils de développement d'Ile-de-France depuis 2005 dans le cadre d'une coordination francilienne

Le partenariat se concrétise par des **rencontres franciliennes** avec le Conseil Economique, Social et Environnementale de la Région (CESER), la production de **contributions communes** entre les Conseils de développement et le soutien à la création des Conseils de développement.

Le transport et le logement dans le cadre du Grand Paris font l'objet d'échanges et de réflexions communes. Fin 2010, les Conseils de développement franciliens ont conjointement produit une contribution sur le Grand Paris des transports et un cahier d'acteur, pour l'enquête publique sur le Grand Paris Express.

Le partenariat entre les Conseils de développement franciliens et le CESER s'est formalisé dans un **protocole de coopération signé** le 19 mai 2011 lors des 4^{èmes} rencontres franciliennes afin d'instaurer des synergies entre les différentes instances.

| COORDINATION NATIONALE |

Le Conseil de Plaine Commune participe à la Coordination nationale des Conseils de développement. Elle a pour but de **promouvoir la démocratie participative** à travers la valorisation des travaux réalisés par les Conseils. Elle permet également un **échange de pratiques** et vise ainsi à favoriser la création et la pérennité des Conseils de développement dans toute la France. La Coordination nationale participe à l'organisation annuelle des **Rencontres nationales**, moment privilégié de mutualisation et d'échanges autour d'un thème de réflexion. Les rencontres nationales ont été accueillies à Plaine Commune en 2007 et 2014. En 2009, le Conseil de développement a participé aux bilans et perspectives des Conseils de développement 10 ans après la loi « Voynet », qui a donné lieu à des initiatives et un ouvrage paru en 2010.

| ORGANISATION D'EVENEMENTS |

Le Conseil de développement organise des **Rendez-vous dans les villes** du territoire. L'objectif est d'aller à la rencontre des habitants afin de faire connaître l'instance et de partager ses contributions. Il est **présent aux fêtes des villes et de Plaine Commune**. Il participe aux échanges lors des Assises de Plaine Commune, ou organise des initiatives à **L'ATELIER** de la Culture et de la Création autour par exemple de la démocratie et du projet de territoire dans le Grand Paris.

Il propose des **visites du territoire** de Plaine Commune pour que les membres aient une idée plus précise des projets de développement en cours et à venir. Des visites thématiques en lien avec les contributions sont aussi proposées aux membres. Elles permettent d'illustrer les arguments et propositions développés par les membres.

Le Conseil de développement organise des **rencontres ouvertes « Questions Communes »**. Ce sont des moments d'échanges sur des sujets d'intérêt collectif. Ils sont à l'image du Conseil de développement et des pratiques démocratiques qui constituent l'éthique de notre instance : débattre dans le cadre d'une discussion libre pour alimenter la réflexion prospective et le projet territorial.

| COMMUNICATION |

Toutes les contributions et les bilans d'activités du Conseil de développement sont mis en ligne sur le site dédié au Conseil (<http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr/>) hébergé par Plaine Commune et diffusés notamment aux élus. De même, de nombreuses informations relatives au fonctionnement du Conseil sont disponibles sur le site.

CONTACT

Conseil de développement de Plaine Commune
21 avenue Jules Rimet - 93218 Saint-Denis Cedex

Animatrice, Valérie Grémont : 01-55-93-57-52
Assistante, Elisabeth Velardi : 01-55-93-49-38

conseil-developpement@plainecommune.com.fr
<http://conseildedeveloppement.plainecommune.fr/>
également accessible depuis www.plainecommune.fr